

## **Pourquoi choisir la CFTC? (29/09/2014)**

### **Réponse**

---

## **Les nouvelles règles de mutation pour les B et C filière GP :**

### **Nouvelles règles de mutations**

---

## **Attention particulière aux postulants issus de la filière GP de la liste d'aptitude A et B :**

Comme précisé dans la note régionale du 12/08/2013 en page n°3 : « l'ensemble des candidats promu au grade de supérieur devra participer au mouvement national de mutation de l'année 2014. Le droit au retour dans le département n'est plus assuré. »

Ce prochain mouvement de mutation sera établi selon des règles communes avec la généralisation des RAN.

---

## **Informations retraite :**

Le service des retraites de l'Etat (SRE) offre deux possibilités d'information pour les agents en activité et .... futurs retraités :

- La consultation téléphonique au 02 40 08 87 65 (se munir de son numéro de sécurité sociale).
- Un entretien information retraite pour les agents de plus de 45 ans. Celui-ci est personnel et gratuit. Pour en bénéficier, il suffit de compléter le formulaire présent sur le site :

<http://www.pensions.bercy.gouv.fr>

N'hésitez pas à contacter ce service.

---

## **Liste d'aptitude des contrôleurs des finances publiques :**

Les personnes concernées doivent faire parvenir à leur direction locale d'affectation au 1er septembre 2013, une demande écrite avant le **13 septembre 2013**.

[liste aptitude B](#)

---

## **Mouvement complémentaire du 1er mars 2013 des inspecteurs des deux filières :**

Ce mouvement est le dernier mouvement des inspecteurs comportant deux filières, le mouvement du 1/09/2014 sera commun. Pour les agents B et C, les deux filières existeront encore en 2014 mais avec des règles communes (RAN et mission/structure pour les contrôleurs).

La note correspondante : [Mouvement complémentaire 1032014](#)

---

## **Note sur les Mutations locales A des deux filières : [Mouvement local A](#)**

## **Note sur le concours interne d'inspecteur : [Concours interne A 2014](#)**

---

## **Mutations locales au 1er septembre 2013 :**

Le mouvement local de mutations au 1er septembre 2013 est ouvert pour les agents C des deux

filières et les agents B de la filière Gestion Publique. Les différentes modalités figurent dans deux notes du 11 avril 2013 en ligne sur Ulysse Nord et reprises ci-dessous.

ATTENTION aux dates limites de dépôt des demandes : 22 mai 2013 pour la filière fiscale et 31 mai 2013 pour la filière gestion publique.

[Note de campagne de mutation pour les agents B et C de la FGP](#)

[Note de campagne de mutation pour les agents C de la FF](#)

---

**Compte-rendu du CTL du 22 avril 2013 :**

[compte-rendu](#)

---

**Compte-rendu du CTL du 11/02/2013**

[compte-rendu CTL du 11022013](#)